

Avis voté en plénière du 10 septembre 2013

Financer la transition écologique et énergétique

Déclaration du groupe de la CFTC

Le groupe de la CFTC ne peut que souscrire à un modèle économique qui soit plus respectueux des ressources et émette moins de CO₂.

À cet égard, il est souligné que la France s'est engagée à une division par quatre de ses émissions à l'horizon de 2050. C'est déjà beaucoup. Quant à la part d'électricité d'origine nucléaire, celle-ci nous paraît difficilement réductible en l'état de notre économie.

Par ailleurs, notre groupe ne saurait se résigner à une stagnation persistante de la croissance économique. Celle-ci est indispensable pour combattre ce fléau qu'est le chômage massif.

La croissance verte qui doit être mise en place de manière à créer des emplois doit avoir toute sa place mais, pour nous, le retour de la croissance constitue un objectif incontournable.

Il est précisé que les comités opérationnels du Grenelle de l'environnement n'ont pas été axés sur les questions du financement.

En juillet, le document émanant du Conseil national réunissant les sept collèges le chiffrait à 2 000 milliards d'euros d'investissement d'ici à 2050.

Le groupe de la CFTC n'est pas favorable dans le cadre actuel à un financement qui accroîtrait d'une manière irresponsable l'endettement actuel de notre pays. Ce serait transférer sur les générations futures des dettes insupportables.

Envisager de nouvelles taxes imposerait de remettre à plat la fiscalité.

L'épargne des Français peut être sollicitée à la condition de ne pas supporter une fiscalité confiscatoire.

Pour la CFTC, la transition doit viser en premier lieu les économies d'énergies, notamment dans le domaine du logement ; s'agissant des travaux d'isolation, nous rappelons la nécessité de structurer une filière travaux pour baisser des coûts, trop élevés par rapport aux autres pays européens. C'est ainsi que la rénovation du bâti existant contribuera à combattre un chômage devenu un véritable fléau.

Enfin, nous estimons indispensable de mettre en place un cadre propice pour les entreprises qui se tournent vers l'économie circulaire, économe en matières premières.

La question de la taxe aux frontières sur les produits émanant de pays ne respectant aucune norme, ni sociale ni environnementale, doit être sérieusement étudiée, ce qui suppose une traçabilité « sociale ».

Si la transition écologique est un impératif, la ré-industrialisation de la France nous paraît un objectif primordial.

Le groupe de la CFTC a émis un vote positif.